

# NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

## DEMANDE DE PROPOSITION

Biens - Fabrication d'enseignes de nom de rue -  
Boulevard de la Confédération

Page 1 de 4

N° DE DOSSIER DE SOUMISSION DE  
LA CCN:

**AL1729**

### ADRESSER LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS À:

Allan Lapensée, Agent principal aux contrats  
Courriel : [allan.lapensee@ncc-ccn.ca](mailto:allan.lapensee@ncc-ccn.ca)

### CLÔTURE DE L'OFFRE:

Le 1 février 2018 à 15h00 HNE

**Renvoyer votre proposition technique incluant  
le formulaire obligatoire (appendice A), votre  
échantillon d'enseigne, la première page 1  
signée de ce formulaire et votre enveloppe de  
prix à:**

→ **Commission de la capitale nationale  
Services d'approvisionnement  
40, rue Elgin  
Centre de Sécurité – 2<sup>e</sup> étage  
Ottawa, ON K1P 1C7  
Référé au dossier de soumission no. AL1729**

**RÉCEPTION D'ADDENDA :** Nous accusons réception des addendas suivants

\_\_\_\_\_ (Le soumissionnaire est tenu  
d'insérer le numéro de l'addenda ainsi que la date d'émission, s'il y a lieu) et en avons tenu  
compte dans le calcul de notre prix du contrat.

**Nous OFFRONS de vendre et (ou) de fournir à la Commission de la capitale nationale, aux  
conditions énoncées dans la présente et au(x) prix soumis les biens et (ou) les services énumérés  
et sur toute feuille ci-jointe.**

Nom et adresse de l'entrepreneur :

Nom en caractère d'imprimerie :

Date :

Tél :

Signature :

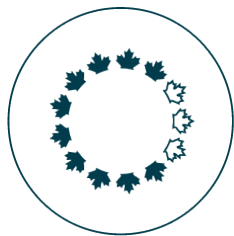
Télécopieur :

Courriel :

# DEMANDE DE PROPOSITION

Biens - Fabrication d'enseignes de nom de rue -  
Boulevard de la Confédération

1. Veuillez soumettre une proposition en quatre (4) copies duplicatas votre proposition technique incluant le formulaire obligatoire (appendice A), votre échantillon d'enseigne, la première page 1 signée de ce formulaire et votre enveloppe de prix pour fournir et livrer des biens pour la Commission de la capitale nationale (désignée sous le nom de la "Commission" ou la "CCN") tel que décrit dans l'énoncé des travaux ci-joint. Vous pouvez soumettre votre proposition en français ou en anglais.
2. Veuillez signer, dater et inclure la page 1 de ce document avec votre proposition de véhicule, confirmant ainsi avoir lu, compris et accepté les termes de cette demande de propositions, incluant l'Énoncé des travaux, les conditions générales de contrats de fournitures et tous attachements ou addenda à la demande de proposition.
3. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent principal des contrats, Allan Lapensee par courrier électronique à [allan.lapensee@ncc-ccn.ca](mailto:allan.lapensee@ncc-ccn.ca) et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. Toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins sept (7) jours calendrier avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent principal des contrats dont le nom figure ci-dessus. À défaut de respecter cette condition, le soumissionnaire peut (pour cette seule raison) voir sa soumission rejetée.
4. La proposition doit avoir toute information pertinente énoncée dans les exigences obligatoires et cotées.
5. Votre offre financière (voir section 4.3) doit être soumise séparément dans une enveloppe scellée et non avec les autres documents faisant partie de la proposition.
6. Le choix du soumissionnaire devra se faire selon le mérite technique et le prix. Toutes les exigences obligatoires sur l'annexe A doivent être rencontrées, et, les propositions qui recevront une note minimale de 180 points sur 225 points (80%) de l'élément technique seront considérées comme étant admissibles sur le plan technique. L'offre financière proposée sera évaluée en rapport avec la note de l'évaluation technique afin de déterminer l'attribution. L'offre financière considérée dans l'évaluation des propositions doit inclure tous les frais pour fournir et livrer FAB destination et toutes autres dépenses et déboursements connexes. La proposition retenue sera celle qui offre la plus grande valeur globale en tenant compte de la proposition technique et la proposition de prix. La plus grande valeur globale sera calculée en accordant une pondération de 60% à la proposition technique et de 40% à la proposition de prix. Le soumissionnaire qui proposera le prix total le plus bas recevra 40 points, c'est-à-dire le pointage le plus élevé pouvant être attribué à la proposition financière. Les autres soumissionnaires recevront un pointage proportionnel au montant de leur proposition financière. (meilleure offre financière au plan financier divisé par votre financière multiplié par 40 points). Le total incluant taxes sera évalué.
7. Un compte rendu des propositions techniques des soumissionnaires sera fourni, si la demande en est faite au gestionnaire de projet de la CCN dont le nom figure dans la lettre d'avis de notification d'attribution du contrat, dans les 15 jours suivant la réception de cet avis. Ce compte-rendu précisera les raisons pour lesquelles la soumission n'a pas répondu aux critères exigés.



# NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

## DEMANDE DE PROPOSITION

Biens - Fabrication d'enseignes de nom de rue -  
Boulevard de la Confédération

Page 3 de 4

N° DE DOSSIER DE SOUMISSION DE  
LA CCN:

**AL1729**

8. La Commission de la capitale nationale est une société d'État fédérale assujettie à la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), à la Taxe de vente harmonisée de l'Ontario (TVHO) ainsi qu'à la taxe de vente du Québec (TVQ). L'entrepreneur choisi devra inscrire de façon claire sur chaque demande de paiement le montant exact de la TPS, TVHO et de la taxe provinciale dépendant où les services ou les biens sont livrés et que la Commission aura à acquitter. Ce montant sera payé à l'entrepreneur et ce dernier sera tenu de verser à Revenue Canada et au gouvernement provincial la somme prévue en vertu de la loi.
9. Les conditions générales de contrats de fournitures feront aussi parties du document contractuel qui résultera de cette demande de proposition.
10. Pour être juste envers toutes les firmes et éviter tout malentendu, veuillez noter que nous n'accepterons aucune proposition après l'heure et la date susmentionnée.
11. La Commission se réserve le droit de ne pas accepter la proposition la plus avantageuse au plan financier ni quelque proposition que ce soit, d'annuler la demande de propositions, et(ou) de faire paraître de nouveau la demande de propositions, dans sa forme originale ou en version modifiée. La Commission se réserve également le droit d'entamer des négociations avec le soumissionnaire retenu et(ou) tout autre auteur de propositions.
12. Les propositions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.
13. Les soumissions seront rigoureusement tenues secrètes. Néanmoins, les soumissionnaires sont priés de noter que la Commission en sa qualité de société d'État, est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information*. Les renseignements fournis par des tiers ne seront exemptés de la divulgation que si la totalité ou une partie des dossiers peuvent faire l'objet des exceptions prévues par la *Loi sur l'accès à l'information*.
14. Les exigences fondamentales des lois de l'Ontario s'appliquent à l'objet, sous réserve des lois fédérales applicables.
15. La Commission ne se verra pas dans l'obligation de rembourser ou de dédommager les auteurs de propositions, leurs sous-traitants ou fabricants pour les frais engagés pour produire une réponse à cette demande de propositions. La totalité des exemplaires des propositions soumises en réponse à cette demande de propositions deviennent la propriété de la Commission et ne sont donc pas retournés à leur auteur.
16. La présente demande de propositions et toute la documentation d'appui ont été préparées par la CCN et demeurent la seule propriété de la CCN, Ottawa, Canada. L'information est fournie au soumissionnaire uniquement pour son usage, relativement à la préparation d'une réponse à la présente demande de propositions et devra être considérée comme la propriété et l'information confidentielle de la CCN. Le soumissionnaire convient, par l'acceptation ou l'utilisation de ces documents, de les retourner à la demande de la CCN et de ne pas les reproduire, les copier, les prêter ou d'en dévoiler le contenu ou d'en disposer, directement ou indirectement, à un tiers sauf à certains de ses employés qui ont besoin de les connaître pour la préparation de

## DEMANDE DE PROPOSITION

Biens - Fabrication d'enseignes de nom de rue -  
Boulevard de la Confédération

N° DE DOSSIER DE SOUMISSION DE  
LA CCN:

**AL1729**

la réponse du soumissionnaire et le soumissionnaire convient en outre de ne les utiliser pour aucune autre fin que celle pour laquelle ils sont spécifiquement fournis.

17. L'entrepreneur choisi devra tenir la Commission indemne et à couvert de toute réclamation présentée à la Commission et de tout dommage, de tous les coûts et de toutes les dépenses qu'elle aura encourus par suite d'une quelconque action ou poursuite en contrefaçon engagée, intentée, entamée ou subie par une personne se trouvant sous la direction et le contrôle de l'entrepreneur pendant la durée du contrat résultant de cette demande de propositions, ou qu'une telle personne menace d'intenter ou d'entamer, ladite personne revendiquant un droit moral en vertu de la Loi sur le droit d'auteur. L'obligation d'indemniser la Commission en vertu de la présente disposition demeure en vigueur après l'expiration du contrat résultant de cette demande de propositions, et ce pendant toute la durée du droit d'auteur accordé aux documents produits dans le cadre dudit contrat. Cette obligation d'indemniser la Commission relativement à la violation présumée de droits moraux vient s'ajouter aux autres obligations de l'entrepreneur de tenir indemne et à couvert, qui sont énoncées dans les Conditions générales de la Commission.

---

## CONTRATS DE FOURNITURES

### Conditions générales

---

1. La présente commande et les présentes conditions générales sont indivisibles et constituent l'intégralité du contrat passé entre la Commission et l'entrepreneur et aucune variation par rapport à ce contrat, peu importe la façon dont elle est formulée et peu importe si l'entrepreneur l'accepte, n'aura d'effet à moins que la Commission n'y donne son consentement par écrit. Aucune pratique locale, générale ou commerciale n'est censée faire varier les conditions du contrat. Lorsque le contexte l'exige, le terme « fournitures » englobe les services.
2. La Commission recevra les fournitures sous réserve de leur inspection finale et de leur acceptation par le consignataire désigné dans la présente commande ou, si le consignataire n'est pas désigné, par toute personne autorisée par la Commission. Les fournitures défectueuses ou non conformes au devis pourront être retournées à l'entrepreneur aux frais de ce dernier.
3. En plus de devoir respecter le devis ou toute garantie légale explicite ou implicite, et même si les fournitures ont été acceptées par la Commission, l'entrepreneur devra, pendant toute la durée de la garantie qu'il aura donnée, remplacer à ses frais les fournitures qui seraient ou deviendraient défectueuses en raison d'un vice de fabrication, de l'utilisation de matériaux présentant un défaut ou d'une mauvaise qualité d'exécution. Au moment de la livraison, l'entrepreneur doit indiquer la durée de sa garantie courante ainsi que les conditions auxquelles elle est assujettie.
4. L'entrepreneur garantit qu'il a le droit d'utiliser et de vendre tout dispositif ou toute pièce brevetés faisant partie des fournitures achetées et il convient de garantir la Commission contre toute demande de paiement de redevances ou de droits de licence et contre toute autre réclamation pouvant résulter de l'utilisation ou de la vente de ces pièces ou dispositifs, que ceux-ci fassent ou non partie du devis prescrit par la Commission ou qu'ils aient ou non été utilisés par l'entrepreneur dans les fournitures achetées, à défaut de devis.
5. Le fournisseur doit assumer les risques liés aux fournitures, c'est-à-dire qu'il doit assumer l'éventuelle perte partielle ou totale de ces fournitures, ou les dommages qu'elles peuvent subir tant qu'elles n'ont pas été livrées à la Commission. Cette dernière se réserve le droit de modifier le lieu de livraison n'importe quand avant l'expédition des fournitures. Dans une telle éventualité, l'entrepreneur aura droit à une indemnité en cas d'augmentation réelle de ses coûts et, inversement, si le changement du lieu de livraison entraîne une diminution de ses coûts, il devra réduire ses prix en conséquence.
6. Sauf indication contraire, les fournitures doivent être neuves et n'avoir jamais été utilisées, et l'entrepreneur doit respecter rigoureusement les quantités, le devis et les conditions se rattachant à la présente commande. Les délais fixés constituent une condition essentielle du contrat.
7. Cette vente est une vente « rendu », c'est-à-dire que, sauf indication contraire, elle doit comprendre la totalité des frais d'emballage, de chargement, de déchargement et de transport. Si l'entrepreneur paie à l'avance des frais de transport censés être à la charge de la Commission selon les modalités du présent contrat, ces frais doivent être indiqués séparément sur la facture.
8. Si les fournitures sont expédiées en wagons complets, il faut faire parvenir immédiatement à la Commission des avis d'expédition paraphés portant le numéro des wagons ainsi que l'itinéraire du chargement. Les consignes pour le service des wagons seront déduites pour chacun des wagons qui parviendront à la Commission sans que celle-ci n'ait reçu d'avis d'expédition.

---

## CONTRATS DE FOURNITURES

### Conditions générales

---

9. a) La Commission se réserve le droit d'annuler toute partie de la commande non livrée à la date requise et d'acheter les fournitures concernées ailleurs.  
  
b) Si elle les trouve acceptables, la Commission paiera conformément aux dispositions du contrat les fournitures qui auront été livrées ou les services qui auront été rendus par l'entrepreneur avant que l'avis n'ait été donné. Pour ce qui est des fournitures qui n'auront pas été livrées ou des services qui n'auront pas été rendus avant cet avis, la Commission défraiera l'entrepreneur conformément aux conditions du contrat et elle lui versera en outre une indemnité juste et raisonnable à l'égard de ces fournitures et services.  
  
c) La Commission se réserve le droit d'annuler toute partie de la commande non livrée à la date requise et d'acheter les fournitures concernées ailleurs.  
  
d) Le président peut, en donnant un avis à cet effet à l'entrepreneur, annuler ou suspendre en totalité ou en partie les travaux non terminés.
10. Sauf indication contraire dans la présente commande, le paiement sera effectué en devises canadiennes dans les 30 jours suivant la présentation de factures ou de demandes de paiement partiel ou dans les 30 jours suivant la livraison des fournitures, selon le délai le plus long. Les remises seront calculées à compter de la date où la Commission aura reçu les fournitures et des factures ou demandes de paiement partiel acceptables.
11. Le montant en dollars indiqué dans la présente commande constitue un montant final et, sauf indication contraire, il comprend la totalité des taxes (TPS et TVP) et droits applicables.
12. Aucun député à la Chambre des communes du Canada ne peut être partie au présent contrat ni en tirer un avantage quelconque.
13. Le présent accord établit comme bénéficiaires et lie les successeurs et ayants droit de la Commission et de l'entrepreneur respectivement, à la condition que l'entrepreneur s'abstienne de céder l'accord ou toute partie de son exécution sans le consentement écrit préalable de la Commission. Toute cession faite sans un tel consentement sera sans effet.
14. Les devis, dessins, échantillons, modèles et matrices fournis à l'entrepreneur par la Commission en vue de l'exécution de la commande sont réputés appartenir à la Commission et doivent lui être retournés aux frais de l'entrepreneur sur demande.
15. Les produits contrôlés sont assujettis au règlement relatif au SIMDUT.

Supplier No. / N° du fournisseur

New supplier / Nouveau fournisseur  Update / Mise à jour

**SUPPLIER-DIRECT DEPOSIT PAYMENT AND TAX INFORMATION FORM  
FOURNISSEUR-FORMULAIRE DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT ET RENSEIGNEMENTS AUX FINS DE L'IMPÔT**

For NCC use only / À l'usage de la CCN seulement

**PART 'A' - IDENTIFICATION / PARTIE 'A' - IDENTIFICATION**

Legal name of entity or individual / Nom légal de l'entité ou du particulier	Operating name of entity or individual (if different from Legal Name) / Nom commercial de l'entité ou du particulier (s'il diffère du nom légal)
--	--

Former Public Servant in receipt of a PSSA Pension / Ancien fonctionnaire qui reçoit une pension en vertu de la LPPF	<input type="checkbox"/> Yes / Oui	<input type="checkbox"/> No / Non
An entity, incorporated or sole proprietorship, which was created by a Former Public Servant in receipt of a PSSA pension or a partnership made of former public servants in receipt of PSSA pension or where the affected individual has a controlling or major interest in the entity. / Une entité, constituée en société ou à propriétaire unique, créée par un ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPPF, ou un partenariat formé d'anciens fonctionnaires touchant une pension en vertu de la LPPF, où les entités dans lesquelles ils détiennent le contrôle ou un intérêt majoritaire.	<input type="checkbox"/> Yes / Oui	<input type="checkbox"/> No / Non

Address / Adresse	Telephone No. / N° de téléphone :	Fax No. / N° de télécopieur :
Postal code / Code postal	( )	( )

**PART 'B' - STATUS OF SUPPLIER / PARTIE 'B' - STATUT DU FOURNISSEUR  
IMPORTANT : CHOOSE ONLY ONE OF THE FOLLOWING/CHOISIR SEULEMENT UNE DES OPTIONS SUIVANTES:**

(1) Sole proprietor / Propriétaire unique <input type="checkbox"/>	If sole proprietor, provide: / Si propriétaire unique, indiquez :	Last Name / Nom de famille	First name / Prénom	Initial / Initiale
(2) Partnership / Société de personnes <input type="checkbox"/>	(3) Corporation / Société <input type="checkbox"/>			

Business No. (BN) / N° de l'entreprise (NE) -	<b>OR / OU</b>	SIN / NAS -
---	----------------	-------------

GST/HST / TPS et TVH	QST / TVQ (Québec)
Number / Numéro : <input type="checkbox"/> Not registered / non inscrit	Number / Numéro : <input type="checkbox"/> Not registered / non inscrit

Type of contract / Genre de contrat		
Contract for services only / Contrat de services seulement <input type="checkbox"/>	Contract for mixed goods & services / Contrat de biens et services <input type="checkbox"/>	Contract for goods only / Contrat de biens seulement <input type="checkbox"/>
Type of goods and/or services offered / Genre de biens et / ou services rendus :		

**PART 'C' - FINANCIAL INSTITUTION / PARTIE 'C' - RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTITUTION FINANCIÈRE**

**Please send a void cheque with this form / Veuillez, s.v.p., envoyer un spécimen de chèque avec ce formulaire**

Branch Number / N° de la succursale	Institution No. / N° de l'institution :	Account No. / N° de compte :
Institution name / Nom de l'institution :		Address / Adresse :
Postal Code / Code postal :		

**PART 'D' - DIRECT DEPOSIT PAYMENT NOTIFICATION / PARTIE 'D' - AVIS DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT**

E-mail address / Adresse courriel :

**PART 'E' - EMAIL ADDRESS TO SEND CONTRACTS / PARTIE 'E' - ADRESSE COURRIEL POUR ENVOYER LES CONTRATS**

E-mail address / Adresse courriel :

**PART 'F' - CERTIFICATION / PARTIE 'F' - CERTIFICATION**

I certify that I have examined the information provided above and it is correct and complete, and fully discloses the identification of this supplier.	Je déclare avoir examiné les renseignements susmentionnés et j'atteste qu'ils sont exacts et constituent une description complète, claire et véridique de l'identité de ce fournisseur.		
Where the supplier identified on this form completes part C, he hereby requests and authorizes the National Capital Commission to directly deposit into the bank account identified in part C, all amounts payable to the supplier.	Lorsque le fournisseur indiqué sur ce formulaire remplit la partie C, par la présente, il demande et autorise la Commission de la capitale nationale à déposer directement dans le compte bancaire indiqué à la partie C, tous les montants qui lui sont dus.		
Name of authorized person / Nom de la personne autorisée	Title / Titre	Signature	Date
Telephone number of contact person / Numéro de téléphone de la personne ressource : ( )			

**IMPORTANT**

Please fill in and return to the National Capital Commission with one of your business cheque unsigned and marked « VOID » (for verification purposes).	Veuillez remplir ce formulaire et le retourner à la Commission de la capitale nationale avec un spécimen de chèque de votre entreprise non signé et portant la mention « ANNULÉ » (à des fins de vérification).
Mail or fax to: Procurement Services National Capital Commission 202-40 Elgin Street Ottawa, ON K1P 1C7 Fax: (613) 239-5007	Poster ou télécopier à : Services de l'approvisionnement Commission de la capitale nationale 40, rue Elgin, pièce 202 Ottawa (Ontario) K1P 1C7 Télécopieur : (613) 239-5007

**SUPPLIER – DIRECT DEPOSIT PAYMENT AND TAX INFORMATION FORM**

**FOURNISSEUR – FORMULAIRE DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT ET RENSEIGNEMENTS AUX FINS DE L'IMPÔT**

**Supplier Tax Information**

Pursuant to paragraph 221(1) (d) of the *Income Tax Act*, NCC must declare form T-1204, contractual payments of government for services, all payments made to suppliers during the calendar year in accordance to related service contracts (including contracts for mixed goods and services).

The paragraph 237(1) of the *Income Tax Act* and the article 235 of the Income Tax Regulations require the supplier to provide all necessary information below to the organization who prepares the fiscal information forms.

Questions: Sylvie Monette, Accounts Payable Supervisor  
(613) 239-5678 ext. 5156 or [sylvie.monette@ncc-ccn.ca](mailto:sylvie.monette@ncc-ccn.ca)

**Direct deposit payment information**

All amounts payable by NCC to the supplier will be deposited directly into the account you identified in part C. A NCC payment advice notice will also be sent to you by e-mail detailing the particularities of the payment to the address identified in part D.

Until we process your completed form, we will still pay you by check.

You must notify the NCC of any changes to your financial institution, branch or account number. You will then have to complete a new form.

The account you identified has to hold Canadian funds at a financial institution in Canada.

**The advantages of direct deposit payment**

Direct deposit payment is a convenient, dependable, safe and timesaving way to receive your invoice payment. Direct deposit payment is completely confidential.

There are fewer risks of direct deposit payment being lost, stolen, or damaged as may happen with cheques.

Funds made by direct deposit payment will be available in your bank account on the same day that we would have mailed your cheque.

**Renseignements sur les fournisseurs aux fins de l'impôt**

En vertu de l'alinéa 221(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la CCN est tenu de déclarer, à l'aide du formulaire T-1204, Paiements contractuels de services du gouvernement, tous paiements versés aux fournisseurs pendant une année civile en vertu de marchés de services pertinents (y compris les marchés composés à la fois de biens et de services).

Le paragraphe 237 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et l'article 235 du Règlement de l'impôt sur le revenu obligent les fournisseurs à fournir toutes les informations demandées ci-dessous à l'organisme qui prépare les formulaires de renseignements fiscaux.

Questions : Sylvie Monette, Superviseure aux comptes payable  
(613) 239-5678 poste 5156 ou [sylvie.monette@ncc-ccn.ca](mailto:sylvie.monette@ncc-ccn.ca)

**Renseignements sur le paiement par dépôt direct**

Tous les montants versés par la CCN au fournisseur seront déposés directement dans le compte identifié à la partie C. Un avis de paiement de la CCN détaillant les particularités du paiement par dépôt direct vous sera envoyé par courriel à l'adresse courriel identifiée à la partie D.

Nous continuerons à vous payer par chèque jusqu'à ce que nous ayons traité votre formulaire.

Vous devez aviser la CCN de tout changement d'institution financière, de succursale ou de numéro de compte. Vous devrez donc remplir un nouveau formulaire.

Le compte que vous désignez doit être un compte en monnaie canadienne, détenu dans une institution financière au Canada.

**Avantages du paiement par dépôt direct**

Le paiement par dépôt direct est une méthode pratique, fiable et sécuritaire, qui permet de gagner du temps dans la réception de vos paiements de factures. Le paiement par dépôt direct est entièrement confidentiel.

Avec les paiements par dépôt direct, il y a moins de risques de perte, de vol ou de dommage, comme cela peut se produire dans le cas des chèques.

Les paiements effectués par paiement par dépôt direct sont versés dans votre compte le jour même où nous aurions posté votre chèque.



# ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Devis de fabrication pour enseignes de nom de la Boulevard de la Confédération,  
Ottawa

janvier 2018

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
1.1	DESCRIPTION DU PROJET.....	3
1.2	CONTEXTE.....	3
1.3	OBJECTIF.....	3
<b>2</b>	<b>DÉFINITIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>EXIGENCE DE SOUMISSION</b> .....	<b>5</b>
3.1	EXIGENCES OBLIGATOIRES–PREMIÈRE ÉTAPE DE QUALIFICATION.....	5
3.2	EXIGENCES COTÉES – DEUXIÈME ÉTAPE DE QUALIFICATION.....	5
<b>4</b>	<b>PORTÉE DES TRAVAUX</b> .....	<b>6</b>
4.1	EXPERTISE FONCTIONNELLE.....	6
4.2	LIVRABLES.....	6
4.3	FORMULAIRE DE PRIX.....	7
4.4	GESTION DU PROJET.....	8
4.5	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	8
4.6	EMPLACEMENT DU TRAVAIL ET DES RÉUNIONS.....	8
<b>5</b>	<b>ÉVALUATION ET BASE D’ATTRIBUTION</b> .....	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>CALENDRIER</b> .....	<b>9</b>
6.1	DATE D’ACHÈVEMENT.....	9
6.2	PAIEMENTS.....	9
<b>7</b>	<b>EXÉCUTION DU CONTRAT</b> .....	<b>9</b>
7.1	RESPONSABILITÉS DU SOUMISSIONNAIRE RETENU.....	9
7.2	SERVICES FOURNIS PAR LA CCN.....	10
<b>8</b>	<b>GESTION DE LA QUALITÉ</b> .....	<b>10</b>
8.1	TROUSSE DE DESCRIPTION ET DE SPÉCIFICATIONS DES ENSEIGNES.....	10
8.2	SUIVI ET AUDITS DE L’ASSURANCE DE LA QUALITÉ.....	11
8.3	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE LA FABRICATION ET DES TRAVAUX D’INSTALLATION.....	11
8.4	ÉNONCÉ DE GARANTIE.....	11
<b>9</b>	<b>LIVRAISON</b> .....	<b>11</b>
<b>10</b>	<b>PERSONNES RESSOURCES</b> .....	<b>12</b>
10.1	AUTORITÉ CONTRACTANTE DURANT LA PÉRIODE DE SOUMISSION.....	12
10.2	GESTIONNAIRE DE PROJET APRÈS L’ATTRIBUTION DU CONTRAT.....	12
10.3	GESTIONNAIRE DU DESIGN APRÈS L’ATTRIBUTION DU CONTRAT.....	12
<b>11</b>	<b>ANNEXES</b> .....	<b>12</b>

# **1 INTRODUCTION**

## **1.1 Description du projet**

La Commission de la capitale nationale (CCN) souhaite retenir les services d'un fabricant de signalisation routière disposant d'une grande expertise en matière d'enseignes conçues sur mesure impliquant la transformation et la finition de feuilles en aluminium, l'impression numérique, la coupe et l'application de pellicules réfléchives, l'assemblage mécanique ainsi que la finition d'enseignes de nom de rue.

À moins d'indication contraire, ce projet englobe toutes les responsabilités de gestion de projet, l'échantillonnage requis ainsi que toutes les opérations liées à la fabrication, au contrôle de la qualité, à l'emballage et à la livraison des enseignes de nom de rue du Boulevard de la Confédération.

## **1.2 Contexte**

Les enseignes de nom de rue existantes du Boulevard de la Confédération ont atteint la fin de leur cycle de vie et doivent être remplacées.

## **1.3 Objectif**

L'objectif est de mettre en œuvre des enseignes de nom de rue de qualité et durable sur le Boulevard de la Confédération. Minimalement, la durée de vie minimale des nouvelles enseignes de nom de rue du Boulevard de la Confédération est de 12 ans. Une garantie de 10 ans est exigée sous les termes de ce contrat. Se référer au paragraphe 8.4 concernant l'énoncé de garantie pour plus de détails.

## 2 DÉFINITIONS

Aux fins de la présente soumission, les termes énumérés ci-après sont définis comme suit :

Chaque fois que l'expression « **ou l'équivalent** » ou « **équivalent approuvé** » apparaîtra après des types spécifiques de matériaux et d'articles, dans toute la présente spécification, elle devra être interprétée comme signifiant des éléments équivalents de l'avis du gestionnaire du design, sur le plan du contenu matériel, de l'exécution professionnelle et de la qualité par rapport à la norme minimale acceptable désignée. Ainsi, il faudra obtenir une approbation écrite du gestionnaire du design avant de proposer une solution de rechange, et ce, cinq (5) jours avant la clôture de la demande de propositions.

L'**autorité contractante** est la personne désignée par la CCN pour coordonner toutes les questions relatives à l'administration du contrat.

L'**échantillon de contrôle** est un échantillon approuvé des travaux réalisés par le soumissionnaire retenu. Il est conservé à des fins de comparaison dans le contexte de la procédure d'assurance de la qualité.

Le **gestionnaire du design** est la personne désignée par la CCN pour assurer la liaison entre la CCN et le soumissionnaire retenu, et pour coordonner l'administration du programme des travaux.

L'**appel d'offres** se définit comme l'ensemble des documents qui précisent les modalités et conditions régissant les travaux spécifiés et les détails des enseignes requises.

Le **gestionnaire de projet** signifie l'employé de la CCN chargé de la gestion du démarrage, de la planification, du design, de l'exécution, du suivi, du contrôle et de la fermeture du programme des travaux.

Le **soumissionnaire retenu** est le soumissionnaire qui se verra attribuer le contrat subséquent et qui sera responsable de tous ses agents, ses transporteurs, ses représentants et ses sous-traitants ainsi que de tous les autres participants à la réalisation des travaux spécifiés.

La **soumission** se définit comme une offre proposée pour le contrat et accompagnée des renseignements supplémentaires obligatoires qu'un soumissionnaire présente en réponse à la sollicitation lancé par la CCN.

Le **soumissionnaire** est un entrepreneur qui présente une proposition ou une soumission.

### 3 EXIGENCE DE SOUMISSION

#### 3.1 Exigences obligatoires–Première étape de qualification

Le soumissionnaire doit clairement démontrer son expertise et sa capacité à produire les enseignes de nom de rue du Boulevard de la Confédération. Le soumissionnaire doit répondre aux exigences obligatoires en remplissant le formulaire à l'annexe A.

#### 3.2 Exigences Cotées – Deuxième étape de qualification

Le soumissionnaire doit clairement démontrer son expertise et sa capacité à produire les enseignes de nom de rue du Boulevard de la Confédération. La proposition doit répondre aux exigences cotées suivantes :

EXIGENCES COTEES		Points alloués
A	<p>Le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition un (1) échantillon d'enseigne 6.0 po X 6.0 po, coins arrondis à 0.5 po, sur un panneau en aluminium de 0.125 po d'épaisseur ayant une complexité, des matériaux et des méthodes de fabrication identiques à celles identifiées à l'annexe B.</p> <p>Aucun échantillon = 0pts            Un (1) bon échantillon= jusqu'à 50pts            Les critères d'évaluation seront le respect du format (5pts), la qualité de la finition (15pts) ainsi que le respect des matériaux (15pts) et du processus de fabrication (15pts).</p>	<b>/50</b>
B	<p>Le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition la méthodologie détaillée de fabrication de l'échantillon soumis à l'exigence notée « A » incluant le bon des matériaux.</p> <p>Description incomplète = 0pts            Description détaillé avec bon des matériaux = 25pts</p>	<b>/25</b>
C	<p>Le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition un plan de contrôle de qualité (épaisseur de la peinture, concordance des couleurs, finition...).</p> <p>Plan incomplet = 0pts            Plan complet= 25pts</p>	<b>/25</b>
D	<p>Le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition trois (3) exemples de projet avec photos et descriptions mis en œuvre au courant des cinq (5) dernières années et ayant une fonction, une complexité, des matériaux et des méthodes de fabrication identiques à celles identifiées à l'annexe B.</p> <p>Aucun bon exemple de projet = 0pts            Un (1) bon exemple de projet = 25pts            Deux (2) bons exemples de projet = 50pts            Trois (3) bons exemples de projet = 75pts</p>	<b>/75</b>
E	<p>Pour chacun des projets cités en exemple à l'exigence notées « D », fournir le nom et les coordonnées d'une personne-ressource chez le client avec qui la CCN pourra communiquer pour obtenir une référence.</p> <p>Le soumissionnaire doit s'assurer que les informations et les coordonnées des personnes-ressources sont exactes et à jour.</p> <p>25 pts par référence positive et validée. Un minimum de deux (2) références sera vérifié.</p>	<b>/50</b>
<b>Total</b>		<b>/225</b>

## 4 PORTÉE DES TRAVAUX

Le contrat qui résultera de cet énoncé des travaux inclura la gestion et la coordination du projet, la fabrication, la finition, l'entreposage temporaire, la manipulation, l'emballage et la livraison des enseignes de nom de rue du Boulevard de la Confédération, tels qu'indiqué dans cet énoncé des travaux et dans les spécifications techniques, pages 1 à 7, à l'Annexe B.

### 4.1 Expertise fonctionnelle

L'expertise fonctionnelle suivante est nécessaire pour exécuter avec succès la portée des travaux :

- Gestion de projet et coordination du développement des enseignes, de la production et de la livraison.
- Épreuves et validation de couleurs imprimées
- Découpe et finition de feuilles en aluminium
- Peinture, Impression numérique, laminage, assemblage et finition d'enseignes de nom de rue
- Contrôle de la qualité

### 4.2 Livrables

1. Plan de travail
2. Notes de réunion
3. Le nombre nécessaire de chartes de couleurs, pour chaque couleur de référence Pantone spécifiée, jusqu'à l'obtention de la concordance des couleurs pour approbation par la CCN. Note : il est de la responsabilité du soumissionnaire retenu de réaliser les chartes de couleurs et de s'assurer de la concordance des couleurs.
4. Jusqu'à trois (3) échantillons de pré-production du panneau de l'enseigne en aluminium à monture latérale, pleine grandeur, pour approbation par la CCN.
5. Jusqu'à trois (3) échantillons de pré-production de l'appliqué en forme de feuille d'érable, pleine grandeur, pour approbation par la CCN.
6. Jusqu'à trois (3) échantillons d'échantillons de pré-production de l'enseigne à monture latérale pleinement assemblée, pour approbation par la CCN. L'échantillon approuvé servira de premier article d'inspection au soumissionnaire retenu et de référence pour le contrôle de la qualité de la production.
7. Jusqu'à trois (3) échantillons de pré-production de l'enseigne à monture à la base pleinement assemblée, pour approbation par la CCN. L'échantillon approuvé servira de premier article d'inspection au soumissionnaire retenu et de référence pour le contrôle de la qualité de la production.
8. 85 enseignes à monture latérale pleinement assemblées
9. 15 enseignes à monture à la base pleinement assemblées
10. Inspection minutieuse et contrôle de la qualité de chaque panneau de l'enseigne et chaque enseigne complétée et étiquetée avec la mention « passed » ou « QC ».
11. Emballage, individuel et en lots créés, facilitant l'entreposage, le transport et la manipulation, avec protection, de chaque enseigne contre les écailllements et les égratignures Les enseignes de nom de rue à montage latéral doivent être emballées séparément en lots, de celles à montage à la base.
12. Livraison et manutention
13. Énoncé de garantie incluant la garantie de performance de 3M

### 4.3 Formulaire de prix

Description	Somme Forfaitaire tout compris (excluant la taxe)
Frais de voyage, hébergement, repas et déboursement variés pour le voyage entre votre location et Ottawa (aller et retour) pour trois (3) rencontre à Ottawa	\$
Chartes de couleur et concordance des couleurs, épreuves et échantillonnage	\$
Fabrication de 85 enseignes à monture latérale	\$
Fabrication de 15 enseignes à monture à la base	\$
Emballage, entreposage, manutention et livraison FAB destination	\$
<b>Montant partiel</b>	\$
<b>13% TVHO</b>	\$
<b>Prix Total</b>	\$

**RÉCEPTION D'ADDENDA** : Nous accusons réception des addendas suivants

\_\_\_\_\_ (Le soumissionnaire est tenu d'insérer le numéro de l'addenda ainsi que la date d'émission, s'il y a lieu) et en avons tenu compte dans le calcul de notre prix du contrat.

<p><b>Nous OFFRONS de vendre et (ou) de fournir à la Commission de la capitale nationale, aux conditions énoncées dans la présente et au(x) prix soumis les biens et (ou) les services énumérés et sur toute feuille ci-jointe.</b></p>		
Nom et adresse de l'entrepreneur :   Tél : Télécopieur : Courriel :	Nom en caractère d'imprimerie :	Date :
	Signature :	

#### **4.4 Gestion du projet**

L'entrepreneur retenu doit affecter un gestionnaire de projet/production expérimenté qui agira comme personne-ressource unique pour le contrat. Cette personne devra connaître parfaitement tous les aspects du contrat. Elle sera chargée de voir à ce que l'ensemble des tâches du projet soient mises en séquence et planifiées de manière à ce que la livraison finale respecte l'échéancier approuvé, à ce que le budget soit respecté et à ce que l'ajustement et le fini soient d'excellente qualité.

Le gestionnaire de projet doit prévoir les problèmes et fournir des recommandations pour atténuer les difficultés qui surgiront. Le gestionnaire de projet doit aussi communiquer fréquemment avec le gestionnaire de la CCN, surveiller l'état d'avancement du projet continuellement et présenter des rapports d'avancement sur une base régulière, par écrit.

Toutes les propositions de modification de l'échéancier, d'ordre de changement ou d'intervention susceptible d'avoir une incidence sur la qualité des produits devront être présentées par écrit et approuvées par le gestionnaire de projet de la CCN.

Le gestionnaire de projet de l'entrepreneur doit passer en revue toutes les exigences relatives aux travaux dans le présent document et qu'il élabore un échéancier complet grâce auquel les matériaux requis, les services sous-traités, la fabrication et la livraison seront tous réalisés de manière à respecter les normes de qualité et les jalons du projet fixés par la CCN.

#### **4.5 Description des travaux**

Pour la description des enseignes de nom de rue du Boulevard de la Confédération, le soumissionnaire doit se référer aux dessins de spécifications techniques, pages 1 à 7, à l'Annexe B.

#### **4.6 Emplacement du travail et des réunions**

Toutes les réunions auront lieu dans la région de la capitale national. La réunion de démarrage aura lieu au siège social de la CCN, au 40, rue Elgin à Ottawa, en Ontario. Jusqu'à trois (3) autres réunions devront être organisées par le gestionnaire de projet du soumissionnaire retenu lors des phases de développement et de fabrication.

La CCN réserve le droit pour son gestionnaire de projet et pour son gestionnaire du design de visiter les installations manufacturières du soumissionnaire retenu à des fins d'audits de qualité lorsque nécessaire.

### **5 ÉVALUATION ET BASE D'ATTRIBUTION**

Le processus d'évaluation est divisé en trois étapes, comme suit :

- a) La première étape est l'évaluation des exigences obligatoires tels qu'énoncé à l'annexe A sur une base de tout ou rien



- b) La **deuxième étape** comprendra l'évaluation de la proposition technique par la CCN, c'est-à-dire l'examen des capacités et des compétences du soumissionnaire et du personnel proposé, incluant les exemples de projets connexes et les références d'autres clients. Toutes les propositions seront évaluées selon les critères d'évaluation et les exigences cotées qui sont énumérées au paragraphe 3.2. L'évaluation technique est basée sur un total de 180 points. **Pour être jugée recevable et passer à la troisième étape, une proposition doit obtenir au moins 180 points.** Le pointage obtenu sera converti en pourcentage. **Seules les propositions financières accompagnant les propositions techniques obtenant le pointage de 80 p. 100 ou plus seront ouvertes.**
- c) La **troisième étape** comprendra l'évaluation de la proposition financière du soumissionnaire. Le soumissionnaire qui proposera le prix total le plus bas recevra 40 points, c'est-à-dire le pointage le plus élevé pouvant être attribué à la proposition financière. Les autres soumissionnaires recevront un pointage proportionnel au montant de leur proposition financière. Soit le plus bas prix soumis divisé par votre prix multiplié par le facteur de pondération de 40 point. **Le total incluant les taxes sera utilisé pour l'évaluation de la proposition financière.**

**L'attribution sera déterminée sur la base d'une pondération de 60 p. cent pour la proposition technique et une pondération de 40 p. cent pour la proposition financière.**

## 6 CALENDRIER

### 6.1 Date d'achèvement

À titre de condition du contrat, le soumissionnaire retenu doit fabriquer et livrer les enseignes de nom de rue du Boulevard de la Confédération spécifiées dans les présentes d'ici le 30 avril 2018.

### 6.2 Paiements

Les paiements sont faits dans les 30 jours suivant la réception d'une facture acceptable à l'adresse courriel [payables@ncc-ccn.ca](mailto:payables@ncc-ccn.ca).

La CCN retiendra 10 % du prix de toutes les factures pour l'ensemble des travaux, jusqu'à ce que la livraison des biens, inspectés et approuvés, et jusqu'à ce que tous les livrables connexes aient été reçus, y compris les éléments de mise en service.

## 7 EXÉCUTION DU CONTRAT

### 7.1 Responsabilités du soumissionnaire retenu

Le soumissionnaire retenu doit exécuter les tâches décrites dans ce document d'appel d'offres avec excellence et en faisant preuve de professionnalisme exemplaire.

En commençant les travaux précisés dans la présente, le soumissionnaire retenu assumera l'entière responsabilité de voir à la conformité des assemblages, des composantes et des pièces illustrés ou exigés avec les spécifications fournies.

Tous les produits et travaux seront assujettis à l'inspection et à l'approbation par la CCN. Un produit inacceptable, une exécution défectueuse et des dommages ne seront pas acceptés. Le paiement pour le contrat entier sera retenu jusqu'à ce que l'on ait réglé les lacunes en fonction des strictes normes applicables.

La CCN établira un calendrier d'inspection selon l'échéancier fixé par le soumissionnaire retenu après qu'elle l'aura approuvé. Chaque semaine, pendant toute la durée du contrat, le soumissionnaire retenu devra fournir un échéancier révisé au gestionnaire de projet et du design de la CCN, à moins que le dernier échéancier demeure inchangé.

Le soumissionnaire retenu doit tenir un dossier de projet bien organisé et fournir dans les plus brefs délais au gestionnaire du design de la CCN des copies de tous les reçus relatifs aux matériaux achetés, afin qu'elle puisse s'assurer du respect de toutes les spécifications.

## **7.2 Services fournis par la CCN**

Un représentant de la CCN (le gestionnaire du projet ou du design) assurera la liaison pour toutes les approbations et les demandes de renseignements techniques après l'attribution du contrat ainsi que pour l'approbation des dessins d'atelier (au besoin).

Le gestionnaire de projet ou du design de la CCN donnera l'approbation finale des couleurs, des échantillons, des dessins de fabrication, des items de pré-production et de production.

## **8 GESTION DE LA QUALITÉ**

La CCN et le soumissionnaire retenu seront tous deux responsables de la qualité globale des enseignes de nom de rue. La qualité sera gérée par les procédures intégrées suivantes :

- Le devis et les spécifications
- Le suivi et les audits d'assurance de la qualité
- Les inspections et les approbations des éléments fabriqués avant et après la finition
- L'emballage, l'entreposage et la livraison
- Les énoncés de garantie

### **8.1 Trousse de description et de spécifications des enseignes**

Des documents exhaustifs qui décrivent les enseignes de nom de rue ont été rendus disponibles dans le cadre du présent contrat à l'Annexe B. Ces documents comprennent tous les renseignements requis pour la fabrication des enseignes en questions. Il incombe au soumissionnaire retenu de comprendre et de respecter les spécifications qu'ils renferment.

Le soumissionnaire retenu devra vérifier l'ensemble des matériaux, dimensions et détails qui figurent dans les dessins avant d'entreprendre les travaux. Il devra signaler rapidement par écrit au gestionnaire du design toute divergence entre ces dessins et les spécifications.

## 8.2 Suivi et audits de l'assurance de la qualité

La CCN est ultimement responsable de l'assurance permanente de la qualité, soit directement, soit par l'entremise de tiers engagés pour s'acquitter de ces obligations.

AUDITS : Tout au long des diverses phases du projet, le gestionnaire du design, le gestionnaire de projet et/ou un représentant contractuel de la CCN effectueront des audits d'assurance de la qualité par des méthodes tant aléatoire que systématique.

## 8.3 Contrôle de la qualité de la fabrication et des travaux d'installation

Le soumissionnaire retenu sera responsable de toutes les fonctions de contrôle de la qualité des travaux de développement du design, de la fabrication, de la manipulation de l'entreposage et du transport.

CONFORMITÉ AUX SPÉCIFICATIONS : Il incombe au soumissionnaire retenu de vérifier la conformité aux spécifications détaillées relativement à la fabrication, à la réparation, au remplacement ou à l'assemblage de tous les éléments. Avant de commencer la fabrication, il faudra mettre à la disposition du gestionnaire du design de la CCN des copies des reçus officiels pour tous les matériaux, afin qu'il assure l'utilisation de ceux qui sont spécifiés.

### DOMMAGES AVANT L'INSTALLATION :

Tous les dommages subis avant la livraison des produits relèveront de la responsabilité du soumissionnaire retenu. Le soumissionnaire devra fabriquer et fournir des caisses, des palettes et des housses de protection appropriées pour l'entreposage et le transport.

### DOMMAGES INFLIGÉS PENDANT LA PÉRIODE DE GARANTIE :

Le soumissionnaire retenu ne sera pas tenu responsable des dommages infligés aux produits pour cause de vandalisme ou d'un abus anormal ou accidentel des produits et de leurs composantes, survenus après le début de la période de garantie.

## 8.4 Énoncé de garantie

Le soumissionnaire retenu garantira la bonne exécution et l'absence de défauts matériels, la dégradation des couleurs, le pelage de la peinture et l'usure de surface pour une période de dix (10) ans après l'acceptation finale des travaux, et, sans coût additionnel, il réparera ou remplacera promptement, à la satisfaction de la CCN, tous les éléments de celles-ci qui, de l'avis de la CCN, sont défectueux dans des conditions d'utilisation normales à même l'environnement du Boulevard de la Confédération et son paysage de rue.

## 9 LIVRAISON

La livraison est sur rendez-vous seulement. Le gestionnaire du soumissionnaire retenu doit coordonner la livraison à l'avance par courriel au [WWarehouse@ncc-ccn.ca](mailto:WWarehouse@ncc-ccn.ca)

Livraison à l'attention :

Steven Sdraulig

Design et construction  
CCN - Ferme expérimentale de la Ceinture de verdure  
1740, avenue Woodroffe  
Ottawa (Ontario) K2G 3R8

## **10 PERSONNES RESSOURCES**

### **10.1 Autorité contractante durant la période de soumission**

Allan Lapensée  
Agent principal des contrats  
Services des finances et de l'approvisionnement  
Commission de la capitale nationale  
[allan.lapensée@ncc-ccn.ca](mailto:allan.lapensée@ncc-ccn.ca)  
Téléphone : 613-239-5678, poste 5051

### **10.2 Gestionnaire de projet après l'attribution du contrat**

Richard Daigneault  
Gestionnaire de projet, Architecte paysagiste  
Direction de l'aménagement de la capitale  
Commission de la capitale nationale  
[richard.daigneault@ncc-ccn.ca](mailto:richard.daigneault@ncc-ccn.ca)  
Téléphone : 613-239-5678, poste 5137

### **10.3 Gestionnaire du design après l'attribution du contrat**

Steven Sdraulig  
Designer industriel principal  
Direction de l'aménagement de la capitale  
Commission de la capitale nationale  
[steven.sdraulig@ncc-ccn.ca](mailto:steven.sdraulig@ncc-ccn.ca)  
Tel. 613-239-5678 x5480

## **11 ANNEXES**

- A. Formulaire d'exigences obligatoire du projet
- B. Dessins de spécifications techniques, page 1 à 7

## ANNEXE A – EXIGENCES OBLIGATOIRE

Fabrication des enseignes de nom de rue - Boulevard de la Confédération

**Le soumissionnaire se doit de compléter l'annexe A et la soumettre avec sa proposition. À défaut de soumettre l'annexe A avec sa proposition, le soumissionnaire sera disqualifié.**

Janvier 2018

## Exigence obligatoire A

Le soumissionnaire doit être une entreprise active et bien établie dans le secteur de la fabrication de système de signalisation routière et d'enseignes de nom de rue avec un minimum de 10 ans expérience dans le domaine et en tant qu'entité opérationnelle.

**A1. Oui / Non.**

**Nombre d'année d'expérience (exigence obligatoire de 10 ans) dans le secteur de la fabrication de système de signalisation routière et d'enseignes de nom de rue:**

## Exigence obligatoire B

Le soumissionnaire doit confirmer qu'il dispose d'une jauge d'épaisseur de revêtement pour feuil frais (répondre par oui ou non) et remplir l'information de jauge.

**B1. Oui / Non (exigence obligatoire)**

Marque:

Modèle:

Année:

## Exigence obligatoire C

Le soumissionnaire doit confirmer qu'il dispose d'une charte de couleur « *Pantone Solid Coated Plus Series Formula Guide* » de moins de 18 mois (répondre par oui ou non).

**C1. Oui / Non (exigence obligatoire)**

Compagnie: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_